

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS LACTALIS La Chevrolière à LA CHEVROLIERE

## Description de l'établissement

---

Nom : LACTALIS La Chevrolière  
Adresse : Non renseignée  
Commune principale : LA CHEVROLIERE (44041)  
Communes secondaires : Non renseigné  
Activités : 36.10 - Industrie laitière  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 07/04/2023

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00118150201

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Le récépissé de cessation d'activité a été accordé à la société LACTALIS en date du 16 août 2011. Ce récépissé implique les usages futurs du site définis au cours de la procédure de cessation d'activité soit le réaménagement du site en « espace public et parc de stationnement ». Les terrains aménagés en zones d'habitations, c'est-à-dire en « usage sensible », seront en dehors de l'emprise de l'ancien site industriel. Si la Mairie de la Chevrolière souhaite définir de nouveaux usages tels que la construction de logements individuels à l'emplacement de l'ancienne laiterie, des analyses complémentaires doivent être menées afin de déterminer si ces aménagements sont acceptables au regard de la pollution résiduelle du site.

En cas de changement d'usage, des investigations complémentaires seront nécessaires pour établir la compatibilité du nouvel usage avec l'état du milieu.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 07/04/2023

Enjeux et environnement : La société Lactalis a été autorisée par arrêté préfectoral du 26 avril 1986 à exploiter des installations de transformation de produits laitiers, sur la commune de La Chevrolière. En 1996, la société a informé la préfecture de la cessation de son activité industrielle. Seul un bureau de la société a subsisté jusqu'au début de l'année 2002. Le site a été vendu en 2001 à la commune de La Chevrolière.

Description<sup>3</sup> : La société Lactalis a été autorisée par arrêté préfectoral du 26 avril

1986 à exploiter des installations de transformation de produits laitiers, sur la commune de La Chevrolière. En 1996, la société a informé la préfecture de la cessation de son activité industrielle. Seul un bureau de la société a subsisté jusqu'au début de l'année 2002. Le site a été vendu en 2001 à la commune de La Chevrolière.

Le 02/11/2005, une note sur les investigations de terrain complémentaires en ancienne zone "Transformateur PCB" indiquait une anomalie en PCB mise en évidence sur les sols (0,19 mg/kg de MS) (parcelle AT 130) mais étant:

- non significative vis-à-vis de l'usage non sensible des sols;
- d'extension horizontale et verticale limitée.

L'Évaluation Simplifiée des Risques (ESR) associée classe le site LACTALIS en catégorie 3, c'est à dire parmi les sites "banalisables" ne nécessitant pas d'autres investigations sous réserve d'un usage non sensible du sol.

Deux campagnes d'investigation de terrain menées par la suite ont permis de détecter une pollution aux hydrocarbures limitée associée à deux anciennes cuves de fuel. SEREA a mené en 2007 des travaux de dépollution. Les terres ont été excavées et placées en 5 andains sur une aire étanche. Les teneurs en hydrocarbures totaux pour les fonds de fouille s'établissaient à des valeurs inférieures à 500 mg/kg MS, valeur seuil de l'objectif de dépollution (parcelles AT 117 et AT 128). La fouille a été remblayée par du béton concassé. Les andains ont par la suite été traités par la commune. En 2008, les valeurs en hydrocarbures de ces andains étant descendues sous les 500 mg/kg de MS, les terres ont pu être redispesées sous forme de merlon. Ce merlon a été enveloppé d'un géotextile afin de conserver la mémoire des travaux réalisés.

Suite à ces travaux de dépollution, le site est soumis a des restrictions d'usages concernant le merlon de terres excavées. Ces restrictions d'usages sont inscrites dans un acte notarié en date du 26/12/2012.

Ces restrictions mentionnent notamment l'interdiction sur le merlon de la plantation d'arbres et de plantes destinés à l'alimentation des animaux et hommes.

Le récépissé de cessation d'activité a été accordé à la société LACTALIS en date du 16 août 2011. Ce récépissé implique les usages futurs du site définis au cours de la procédure de cessation d'activité soit le réaménagement du site en « espace public et parc de stationnement ». Les terrains aménagés en zones d'habitations, c'est-à-dire en « usage sensible », seront en dehors de l'emprise de l'ancien site industriel. Si la mairie de La Chevrolière souhaite définir de nouveaux usages tels que la construction de logements individuels à l'emplacement de l'ancienne laiterie, des analyses complémentaires doivent êtres menées afin de déterminer si ces aménagements sont acceptables au regard de la pollution résiduelle du site.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

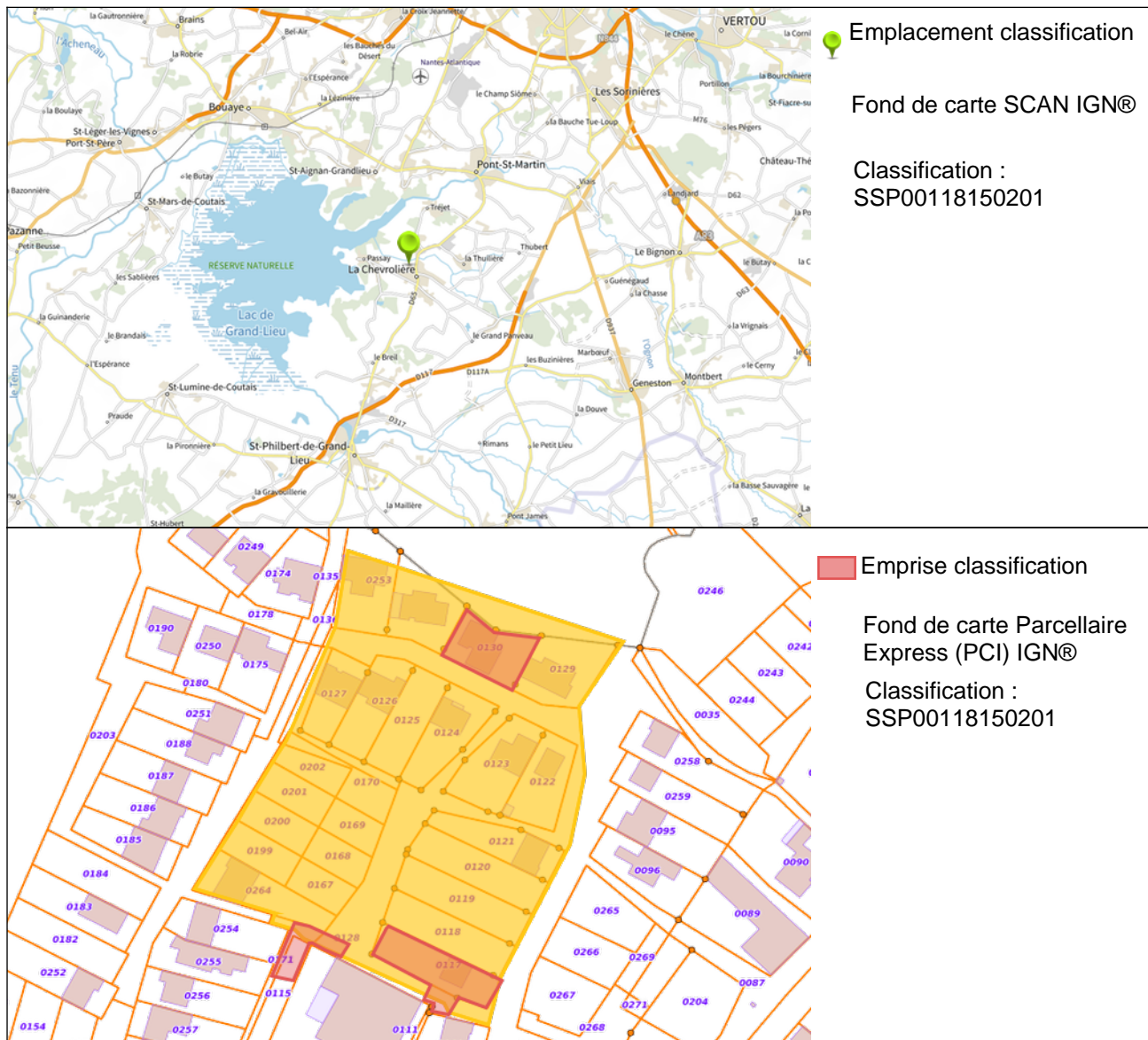
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
La Chevrolière	1	AT	0115	44
La Chevrolière	1	AT	0117	44
La Chevrolière	1	AT	0128	44
La Chevrolière	1	AT	0130	44
La Chevrolière	1	AT	0171	44

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 350121.14625461824, Lat. : 6676183.810296871

Superficie estimée :

1016 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.